

THONON
agglomération

COMMUNE DE
ANTHY-SUR-LÉMAN

ÉLABORATION

PLAN DE
ZONAGE &
PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le
projet de PLUi-HM.

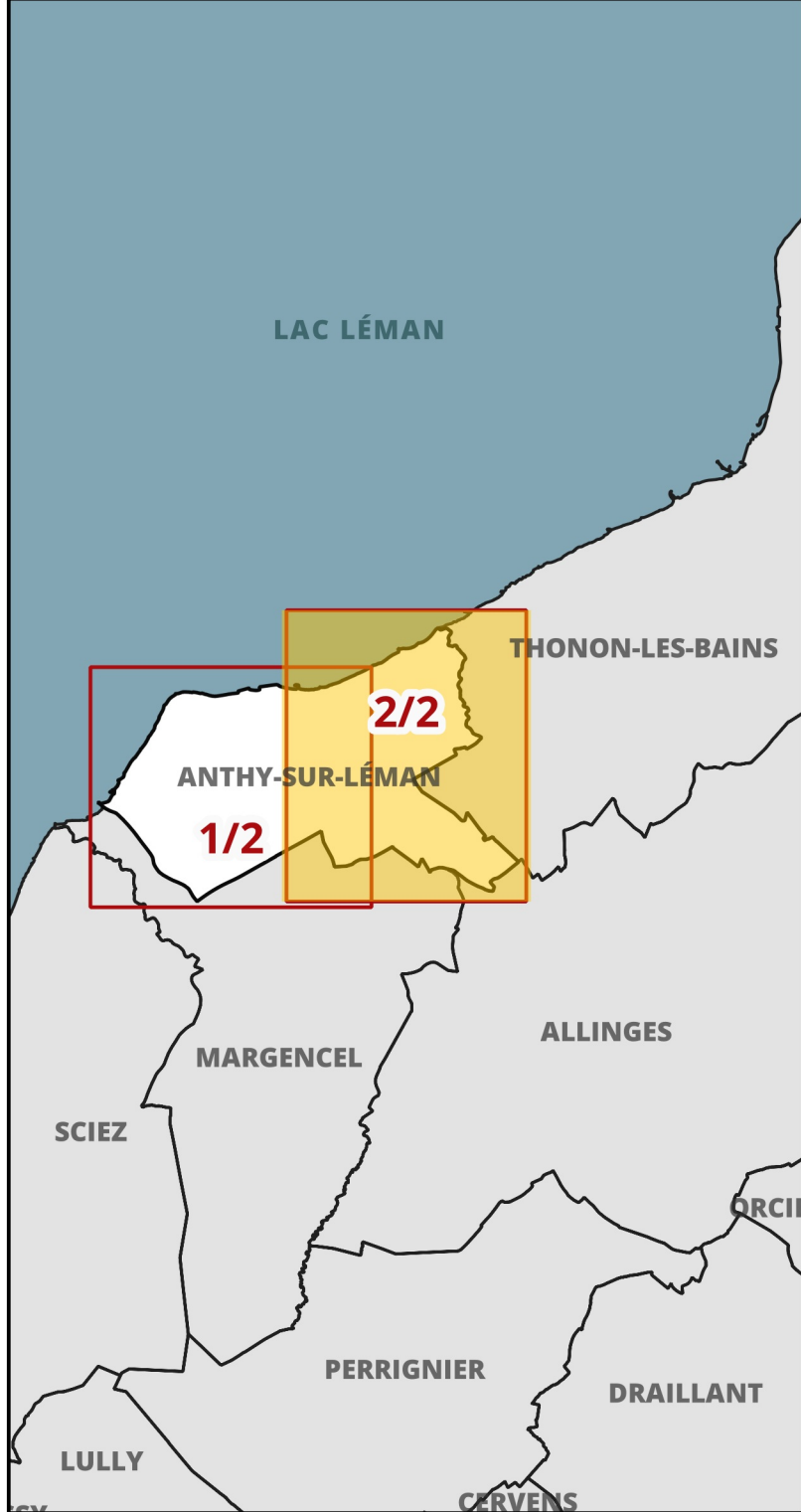
Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER,
NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 2/2	SECTEUR : EST
Échelle : 1:3 000	
Date d'édition : 03/02/2025	
N° de dossier : 22009	



ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rive
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
52	Elargissement à double voie + Mode doux	Commune
54	Revoir positionnement ER de l'autre côté de la route	Commune
55	Création double voie + MD (plate forme 6m)	Commune
135	Extension Services Techniques	Commune
161	Via Rhôna largeur 5 m	Commune
209	PAV complet	Commune
226	Via Rhona sur parcelle 140	Commune
228	Création aire vidange camping car	Commune
229	Amélioration visibilité carrefour	Commune
230	Amélioration visibilité carrefour	Commune
231	Point d'Apport Volontaire (PAV)	Commune
233	Création accès public lac et/ou stationnements naturels	Commune
235	Mobilité douce Chemin piéton vélo entre creuse et Tioletta	Commune
238	Trottoir en tre Peuplier et Chambat Nord	Commune
240	Mobilité douce - piéton / cycle	Commune
242	P + R	Commune
247	Mobilité Douce - Chemin piéton velo largeur 5m (3 + 2x0.5)	Commune
804	Voirie	Commune
809	Cheminement modes doux - entre la rue de la Thiolettaz et le chemin de la Creuse - Largeur de 3 mètres	Commune
810	Aménagement des voies communales Rue des pêcheurs / Rue des Longettes	Commune
813	Zone de protection de la source communale	Commune
814	Piéton-vélo	Commune
818	Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de la Thiolettaz - Largeur 3 mètres	Commune
820	Extension Services Techniques	Commune
823	Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route des Rives - Largeur de 3 mètres	Commune
825	Voirie	Commune
828	Piéton-vélo	Commune
829	Aménagement de trottoirs pour les cheminements modes doux - Route de Corzent - plateforme 6 mètres	Commune
830	Voirie	Commune
831	Pré Biollat - Création d'un bassin de rétention et aménagement du ruisseau les Fosseaux	Commune
832	Alignement pour mobilité douce	Commune
833	Cheminement modes doux - route Impérial et chemin de l'Etroz - Largeur de 3 mètres	Commune

